



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal, tenue le lundi sixième jour du mois d'octobre 2014 (2014-10-06), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présences : Katy St-Cyr, Mairesse,
Anouk Wilsey, conseillère,
Dominique Morin, conseiller,
Mathilde Noël, conseillère,
Michel McDuff, conseiller,
Karine Grenier, conseillère,
Nicole Gagnon, conseillère.

Ouverture de la séance

La Mairesse Katy St-Cyr constate le quorum à 19h32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière est également présente.

ORDRE DU JOJR

1. Ouverture de la séance

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2014 # 01
- 1.3 Rapport du Dir. incendies : rapports d'incendie 2014-15 à 2014-17 et entretien 14-08 # 02
- 1.4 Dépôt des travaux effectués en septembre 2014 # 14
- 1.5 Résumé des permis émis en septembre 2014
- 1.6 Dépôt du compte-rendu du Forum mun. tenu au printemps 2014
- 1.7 MTQ : Confirmation Programme d'aide Entretien Réseau Routier (PAERRL) # 09
- 1.8 Semaine de la Prévention des incendies du 5 au 11 octobre 2014
- 1.9 MAMOT : 2015-Nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés/mandat # 10

2. Prises de décision

- 2.1 Adoption des comptes du mois de septembre 2014 & liste des chèques émis en septembre
Autorisation achat sel hiver 99,50\$/tonne et paiement du 2^e versement de la S.Q.
- 2.2 Résolution pour ratifier le mandat donné à Monty Coulombe/honor.Prof /avril à août 2014
- 2.3 EXP. Dépôt du décompte progressif no 2 et autorisant de paiement : système chloration
- 2.4 Dépôt des soumissions entretien patinoire hiver 2014-2015 # 15
- 2.5 M. Renald Leroux : Demande d'informations honoraires professionnels payés depuis nov. # 08
- 2.6 Résolution pour formation : « Rôles et responsabilités des élus »
- 2.7 Résolution pour autoriser la formation « Officier » au pompier René Gingue/rempl. Alain Lessard
- 2.8 Avis de motion pour modifier le Règlement no 03-93, Règlement de régie interne
- 2.9 Déneigement des stationnements municipaux/Soumission /Serv. De déneigement R. Nault # 07
- 2.10 Vérification mécanique du «POP» : remise en état ou vente aux enchères # 06
- 2.11 C.P.T.A.Q./demande d'autorisation de Ferme Dion & Fils/morcellement et vente
- 2.12 CPTAQ/demande d'autorisation de Ferme Écologique Guimond/morcellement et vente
- 2.13 CPTAQ/demande d'autorisation de M. Yves Gauthier et Maryse Lessard/morcellement
- 2.14 Demande du festival country : Édition 2015 du 27 juillet au 3 août 2015 # 11
- 2.15 Centraide Estrie : Campagne de souscription 2014 # 04
- 2.16 Festival country : questionnaire au sujet du parc de planche à roulettes # 12
- 2.17 Inspectrice en bâtiments . Résolution pour la permanence de Mme Hélène Ménard
- 2.18 Nomination du Comité municipal en Sécurité Civile et modifications à apporter au PSC
- 2.19 Demande d'excuses publiques à un citoyen envers Mme Nicole Gagnon, conseillère
- 2.20 Résolution pour adopter une Politique de Tolérance Zéro
- 2.21 Suivi du Schéma de couverture de risques
- 2.22 Participation au « Forum des Savoirs partagés » St-Camille le 24 oct. # 23
- 2.23 Demande de soumissions publiques pour cueillette des matières résiduelles
- 2.24 Demande de soumissions sur invitation : diesel et huile à fournaise
- 2.25 Suivi pour route no 10 (réfection d'une partie rue Gosselin jusqu'à l'intersection du 6^e rang) # 31
- 2.26 Demande du Club Optimiste : Parc de planche à roulettes # 29
- 2.27 Société de Développement : Demande de paiement final d'honoraires/CEGM 6 250 \$ # 30

3. Rapport des divers comités

4. Période de questions pour les personnes présentes



5. Informations générales et correspondance diverse

- 5.1 FQM : Pour une gouvernance de proximité # 03
 - 5.2 FQM : Communiqué « On voit loin pour notre monde » # 13
 - 5.3 Circuit des saveurs et savoir-faire des Sources/Remerciements au 3 organismes participants
 - 5.4 Société de Développement de Wotton : suivi du dossier /assur. des administrateurs, # 24
 - 5.5 Commission de révision permanente des programmes # 22
6. Autres sujets :
Cueillette de feuilles mortes et cueillette des sapins de Noël
7. Levée de la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1410-208 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point : « 2.1 : Autorisation du 1^{er} versement d'honoraires prof. à GEM/5 000\$ plus taxes », en apportant la modification suivante au point « 2.7 : ajout des pompiers Tommy Dubois et Marco Laprade pour la formation d'officier », en ajoutant au point 6. « Accessibilité des toilettes/chalet de services » et en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

A D O P T É E

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 SEPTEMBRE 2014

1410-209 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 2 septembre 2014 soit adopté en corrigeant les points suivants, à la demande de la Mairesse :

- Résolution 1409-¹⁹⁴104, 2^e paragraphe, on doit lire :
La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que pour les honoraires de la firme Monty, Coulombe, elle n'a reçu aucun détail des factures à être payées ;
- Résolution 1409-195 : on doit enlever : « aucune réponse de la part du Conseil » et ajouter « la Mairesse indique que le Conseil municipal statuera sur le compte des dépenses à une prochaine rencontre » ;
- Résolution 1409-198 : Ajouter à la fin : « À revoir annuellement ».
- Rapport des comités : Ajouter à la fin de Comité mixte des VHR ;
- Période de questions :
 - hockey pour les jeunes de 12 ans au lieu de 6 ans ;
 - À la réponse de la Ferme Jocha, ajouter le commentaire suivant : « La Mairesse précise qu'elle avait fait la demande au bureau municipal et on lui a indiqué que c'était correct. »

QUE dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil, avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

A D O P T É E

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES

Rapport 2014-15

- Le 5 août 2014 : Fausse alarme au 483, rue Principale, Saint-Georges-de-Windsor. Durée de l'intervention : 0h50.

Rapport 2014-16

- Le 24 août 2014 : Sauvetage dans un espace clos au 772, rue Charland, Wotton. Durée de l'intervention : 0h75.

Rapport 2014-17

- Le 7 septembre 2014 : Feu d'une résidence au 1231, route 249, Saint-Georges-de-Windsor. Durée de l'intervention : 3h50.

Rapport 2014-08 : Entretien

- Un rapport d'entretien de juillet est déposé pour la vérification d'appareils respiratoires et le nettoyage de véhicules. Durée d'intervention des pompiers : 3h00.



DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2014

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en septembre 2014 a été remis aux membres du Conseil par la Directrice générale, avant la présente réunion.

RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN AOÛT 2014

Au total, 23 demandes d'urbanisme ont été traitées dont 17 permis de rénovation, de construction ou d'agrandissement ont été émis durant le mois de septembre par l'inspectrice en bâtiments. Valeur des travaux à être effectués : 503 900\$.

COMPTE-RENDU DU FORUM DU 12 AVRIL 2014

La conseillère Anouk Wilsey informe les personnes présentes qu'elle dépose, séance tenante, le compte-rendu du Forum municipal qui s'est tenu le 12 avril dernier.

Les personnes intéressées peuvent se procurer ce document en s'adressant au bureau municipal. Toute l'information contenue à l'intérieur du document se retrouvera sur le site de la Municipalité à compter de demain le 7 octobre 2014.

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

La Municipalité accuse réception d'une lettre du MTQ à l'effet qu'une subvention de 209 304\$ est accordée à la Municipalité pour l'année 2014.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe le Conseil que la Municipalité a déjà reçu le montant de 209 304\$, le 30 septembre dernier.

SEMAINE DE LA PRÉVENTION INCENDIE DU 5 AU 11 OCTOBRE 2014

La « Semaine Provinciale de la Prévention Incendie » est en cours et ce, jusqu'au 11 octobre. Au niveau municipal, le service incendie fera des exercices d'évacuation du CPE, de l'École Hamelin et d'autres immeubles, non seulement durant cette semaine mais d'ici la fin de l'année 2014. La prévention au niveau des résidences débutera dans un avenir rapproché.

MAMOT – NOUVELLE NORME COMPTABLE SUR LE PASSIF DES SITES CONTAMINÉS

La Municipalité a reçu du Ministre du MAMOT, une lettre à l'effet qu'à compter de 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit : SP 3260-Passif au titre des sites contaminés pour le secteur public.

Afin de répondre à ces exigences, des études techniques et des évaluations devront être réalisées telles qu'expliquées dans la note d'information du MAMOT.

Selon cette nouvelle norme, un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés devra être constaté dans les états financiers de la municipalité.

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2014

1410-210 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes de septembre selon la liste remise aux membres du Conseil, datée du 30 septembre 2014 au montant de 115 781,17\$, **incluant le montant du 2^e versement à payer pour la quote-part de la Sûreté du Québec, au montant de 53 364\$;**

QU'EN réponse à la question du mois dernier de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, le montant de 15 000\$, avant taxes, pour les honoraires professionnels de la cie CEGM soit défrayé en appropriant un montant égal du surplus accumulé ;



QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer l'achat de calcium pour la réserve d'hiver au coût de 99,50\$/tonne et le 1^{er} versement des honoraires de la cie CEGM, sur réception des factures ;

La liste des chèques émis en septembre a été remise à chacun des membres du Conseil.

ADOPTÉE

MANDAT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS-MONTY COULOMBE

ATTENDU QU'UN mandat pour un dossier de relations humaines a été confié à l'aviseur légal de la Municipalité par la Mairesse Katy St-Cyr, *à la demande du Conseil municipal.*

ATTENDU QU'À ce jour, la Municipalité a reçu de la Firme Monty, Coulombe avocats, les factures d'honoraires professionnels suivantes :

- | | |
|--|--------------------|
| - Pour la période de : Avril à Août 2014 | 8 436,92\$ |
| - Pour la période de : Juin à juillet : | 4 095,99\$ |
| - Montant total à déboursier | 12 532,91\$ |

En conséquence,

1410-211 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les membres du Conseil ratifient le mandat confié à Monty, Coulombe, avocats pour des honoraires professionnels pour la période du mois d'avril au mois d'août 2014 au montant de 12 532,91\$ et, par le fait même autorisent le paiement desdits honoraires professionnels, pour le dossier de ressources humaines.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE DÉSINFECTION À L'HYPOCHLORITE DE SODIUM / DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 2

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de M. Jean-Pierre Fortier, ingénieur chez EXP, une demande pour le paiement de la retenue de garantie pour les travaux de désinfection à l'hypochlorite de sodium exécutés par la cie « Constructions F.J.L. inc. », au montant de 2 158,66\$;

En conséquence,

1410-212 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer le montant équivalent à 5% pour la retenue de garantie : 2 158,66\$ à la cie Constructions F.J.L. inc. Tel que demandé par l'ingénieur au dossier, comme décompte progressif numéro 2.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES SOUMISSIONS - PATINOIRE

ATTENDU QUE la Municipalité avait demandé des soumissions pour l'entretien de la patinoire, hiver 2014-2015 ;

ATTENDU QUE lors de la date prévue pour la fermeture des soumissions, la Municipalité avait reçues deux(2) propositions des personnes suivantes ;

M. Ghislain Goudreau	9 000\$
M. Christian Boisvert	11 900\$

ATTENDU QUE la Municipalité s'attendait à une diminution du coût d'entretien de la patinoire puisque la demande portait sur treize semaines d'opérations au lieu des 15 semaines approximatives des années dernières ;

En conséquence,

1410-213 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

*Modèle fait par
1411-240/1eJ*



QUE les membres du Conseil refusent les soumissions reçues pour la fabrication, l'entretien et la surveillance de la patinoire puisqu'ils trouvent les montants trop élevés ;

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit autorisée à redemander des soumissions pour la fabrication, l'entretien et la surveillance de la patinoire, hiver 2014-2015 **en ajoutant le critère suivant** :

- La personne responsable de la patinoire doit répondre à un service à la clientèle adéquat envers les usagers de la patinoire.

A D O P T É E

1410-214 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et **RÉSOLU,**

QU'À l'intérieur de la nouvelle demande de soumission, la mention suivante soit ajoutée «aucune soumission supérieure à un montant de 8 500\$ ne sera acceptée ».

La Mairesse demande le vote :

Pour : 1

Contre : 5

R E J E T É E à la majorité des conseillers

DÉPÔT DE LA LETTRE DE M. RENALD LEROUX

Le 4 septembre dernier, la Municipalité a reçu une lettre de M. Renald Leroux pour connaître le montant d'honoraires professionnels que le Conseil a dépensé depuis son arrivée en novembre 2013 et demande que cette lettre soit déposée en séance régulière.

Pour répondre à M. Leroux, la Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'elle a traité cette demande comme une demande d'accès à l'information et une réponse a été transmise à M. Leroux.

FORMATION RÔLE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

1410-215 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE l'offre de services de M. Claude Himbeault, Formateur-animateur-coach, pour une formation sur le « Rôle et responsabilités des élus », soit autorisée au montant de 773\$.

Ce montant inclut la préparation et le suivi, l'atelier d'une durée de 6 heures et les frais de déplacements. La formation aura lieu le samedi 1^{er} novembre 2014, à l'hôtel de ville, 396, rue Mgr l'Heureux, Wotton.

A D O P T É E

FORMATION DE 3 OFFICIERS – SERVICE INCENDIE

1410-216 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE la Municipalité de Wotton autorise la formation d'officier aux trois (3) pompiers suivants : Tommy Dubois, René Gingue et Marco Laprade ;

QUE les frais d'inscription, de déplacements seront défrayés par la Municipalité de Wotton.

A D O P T É E

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 03-03 « RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ »

1410-217 AVIS DE MOTION est donné par la Mairesse Katy St-Cyr pour qu'à une prochaine ou à une séance subséquente, un règlement abrogeant le Règlement numéro 03-93, sera présenté pour adoption.

A D O P T É E



DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX – CONTRAT 2 ANS

1410-218 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton octroie le contrat de déneigement des stationnements municipaux à « Service de déneigement R. Nault » pour une durée de deux ans, savoir :

Saison 2014-2015 : 6 800\$ et saison 2015-2016 : 6 900\$, taxes non incluses.

A D O P T É E

VÉRIFICATION REMORQUE « POP »

1410-219 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU,

QUE suite à l'inspection mécanique faite le 9 septembre 2014 pour la remorque communément appelée « POP », la Municipalité n'a pas l'intention de remettre cet équipement sur la route et par conséquent demande à la Directrice générale et Secrétaire-trésorière de faire un avis public pour la vendre aux enchères.

La conseillère Anouk Wilsey se prononce contre cette proposition.

A D O P T É E à la majorité des conseillers

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – FERME DION & FILS SENC

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a reçu de « Ferme Dion & fils senc », une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation des lots 54 et 55, du rang 3, du cadastre du canton de Wotton, d'une superficie de 43,50 hectares ;

ATTENDU QUE le futur acquéreur possède déjà une propriété agricole ;

ATTENDU QUE les lots 54 et 55, du rang 3, du cadastre du canton de Wotton sont situés dans la zone agricole permanente connue comme la zone A-3 selon le zonage municipal en vigueur ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur puisque l'usage principal de ces immeubles est l'agriculture ;

En conséquence,

1410-220 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire du Québec que la demande d'aliénation de Ferme Dion & Fils senc est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

QUE l'usage principal des lots 54 et 55, du rang 3, du cadastre du canton de Wotton, est un usage agricole ;

QU'APRÈS l'aliénation des lots mentionnés ci-dessus, l'usage demeurera le même puisque le futur acquéreur est une exploitation agricole : Ferme Écologique Guimond inc.;

QUE la Municipalité de Wotton recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la demande d'aliénation des lots 54 et 55, du rang 3, du cadastre du canton de Wotton appartenant à Ferme Dion & fils senc.

A D O P T É E

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – FERME ÉCOLOGIQUE GUI-MOND INC.

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a reçu de « Ferme Écologique Guimond inc. », une demande d'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, pour l'aliénation du lot 58-P, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton, d'une superficie approximative de 2,07 hectares, dont le futur acquéreur serait la Ferme Dion & Fils senc ;



ATTENDU QUE le futur acquéreur possède déjà une propriété agricole ;

ATTENDU QUE le lot 58-P, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton sont situés dans la zone agricole permanente connue comme la zone A-3 selon le zonage municipal en vigueur ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur puisque l'usage principal de ces immeubles est l'agriculture ;

En conséquence,

1410-221 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de Protection du Territoire du Québec que la demande d'aliénation de Ferme Écologique Guimond est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

QUE l'usage principal du lot 58-P, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton, est un usage agricole ;

QU'APRÈS l'aliénation du lot mentionné ci-dessus, l'usage demeurera le même puisque le futur acquéreur est une exploitation agricole enregistrée : Ferme Dion & fils senc ;

QUE pour les raisons mentionnés ci-dessus, la Municipalité de Wotton recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la demande d'aliénation du lot 58-P, du rang 6, du cadastre du canton de Wotton, appartenant à Ferme Écologique Guimond inc.

ADOPTÉ

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – YVES GAUTHIER ET MARYSE LESSARD

ATTENDU QUE Monsieur Yves Gauthier et Mme Maryse Lessard ont acquis deux immeubles de Mme Marie-Thérèse Duplin & all, connus et désignés comme étant une partie du lot 1(1-P), du rang 16, du cadastre du canton de Wotton et une partie du lot 3(3-P), du rang A, du cadastre du canton de Wotton d'une superficie totale approximative de 86 600 mètres carrés ;

ATTENDU QUE Monsieur Gauthier et Madame Lessard s'adressent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que cette dernière autorise l'aliénation des terrains entre les parties elles-mêmes, tel que décrit à l'annexe 2 de la demande d'autorisation ;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole a rendu le 14 mai 2013, une décision portant le no 402199 pour autoriser une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 1, du rang 7 savoir : exploitation d'un centre équestre, ajout d'un gîte du passant d'un maximum de 4 chambres et activités commerciales et artisanales de maréchal-ferrant ;

ATTENDU QUE dans sa demande, Monsieur Yves Gauthier demande à la Commission d'appliquer à la présente demande les droits reconnus dans la décision 402199 ;

ATTENDU QUE les lots 1-P, du rang 16 et 3-P, du rang A du cadastre du canton de Wotton sont situés dans la zone agricole permanente connue comme étant la zone A-2 selon le zonage municipal en vigueur ;



ATTENDU QUE l'échange de terrain entre Madame Lessard et Monsieur Gauthier n'aurait pas d'impact négatif sur les activités agricoles puisque Madame Lessard est co-proprétaire d'une ferme dont le terrain est adjacent à la partie du lot 3, du rang A et le terrain de M. Gauthier est adjacent à la partie du lot 1 du rang 16, du cadastre du canton de Wotton, partie sur laquelle il a reçu une autorisation pour y tenir des activités équestres ;

En conséquence,

1410-222 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe la Commission de protection du territoire agricole que la demande d'autorisation présentée par M. Yves Gauthier et Mme Maryse Lessard n'a pas d'impact majeur sur l'agriculture présente puisque les possibilités d'utilisation des lots mentionnés seraient à des fins d'agriculture et/ou d'activités commerciales reliées à l'agriculture ;

QUE la Municipalité de Wotton croit que le fait d'autoriser la présente demande n'ajouterait pas de contraintes supplémentaires en matière environnemental pour les établissements de production animale ;

QU'À l'intérieur de la zone A-2, les usages d'agriculture et de tourisme complémentaire à l'agriculture y sont permis ;

QUE pour les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité de Wotton recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'autoriser la présente demande d'aliénation entre les copropriétaires Yves Gauthier et Maryse Lessard pour les lots mentionnés ci-dessus.

A D O P T É E

Ajournement de la séance

1410-223 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit ajournée temporairement le temps de prendre une pause. Heure de l'ajournement 20h46.

A D O P T É E

Reprise de la séance :

À 20h53, tous les membres du conseil ont repris leur siège et la séance régulière reprend.

DEMANDE DU FESTIVAL COUNTRY – ÉDITION 2015

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a reçu du comité organisateur du « Festival country Wotton » une demande de prêts de terrains municipaux pour la tenue de sa 11^e édition qui aura lieu du 29 juillet au 2 août 2015 (voir lettre du 23 septembre 2014) ;

En conséquence,

1410-224 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton accepte de répondre favorablement aux demandes faites par le comité organisateur (voir lettre du 23 septembre 2014), pour la tenue de la 11^e Édition du Festival country de Wotton.

A D O P T É E

CENTRAIDE ESTRIE – CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION 2014

1410-225 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'EN réponse à la campagne de souscription de Centraide Estrie, un montant de 150\$ soit versé à Centraide Estrie.

A D O P T É E



DEMANDE D'INFORMATIONS – FESTIVAL COUNTRY – PARC DE PLANCHES À ROULETTES

Dans une lettre reçue le 23 septembre 2014, les membres du comité organisateur du Festival country de Wotton veulent savoir si ce qu'ils ont entendu sur l'emplacement du parc de Planches à roulettes est exact, savoir : près du Centre multifonctionnel, là où sont installés les motorisés qui participent au festival.

En conséquence,

1410-226 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les membres du Conseil informent les organisateurs du Festival Country, qu'ils sont très favorables à la venue du Festival country annuellement cependant, si le projet de « Parc de planches à roulettes » se réalise, l'endroit déterminé est celui à côté du terrain de balle, près du Centre multifonctionnel.

ADOPTÉ

EMBAUCHE DE MME HÉLÈNE MÉNARD AU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

1410-227 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton embauche Mme Hélène Ménard pour combler le poste d'inspecteur en bâtiments.

Après une période d'essai de trois(3) mois à la satisfaction de la Municipalité, Mme Ménard occupe le poste d'inspecteur en bâtiments à temps ~~complet~~ *partiel.*

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à l'intérieur de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – MISE À JOUR ET RÉVISION

1410-228 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'IL soit prévu que le Plan de Sécurité Civile soit mis à jour annuellement en avril de chaque année à compter de 2014, selon la procédure de mise à jour annuelle indiquée au tableau du « document maître » ;

QUE le programme de maintien du plan prévoit la « Révision » du plan, aux 4 ans versus aux 5 ans, et ce, par suite des élections (2018 visé) en suivant les 6 étapes de planification initiale et, selon les besoins c'est-à-dire : s'il est jugé par le nouveau conseil élu qu'il y a besoin de faire ladite « révision ».

ADOPTÉ

PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE – NOMINATION MEMBRES MUNICIPAUX

1410-229 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

DE nommer les membres du Comité municipal de la sécurité civile – CMSC étant le comité consultatif responsable de la planification, de l'implantation et du maintien du plan. Les membres sont ; Mme Katy St-Cyr, Mairesse, M. Michel McDuff, conseiller, M. Claude Vaillancourt, Directeur des incendies et Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

QUE le conseiller Dominique Morin agira comme **porte-parole suppléant** avec les médias et de pair en étant « assigné » à la mission Services de la communication en référence à l'ajout proposé au mandat du Conseil municipal ;

*Modifié par
1411-240 / ew.*



QUE la conseillère Anouk Wilsey soit nommée **conseillère « assignée »** à la mission **Services aux personnes sinistrées** en référence à l'ajout proposé au mandat du conseil municipal.

ADOPTÉE

DEMANDE D'EXCUSES PUBLIQUES

Mme la Mairesse dit que lors d'une rencontre de l'UPA, Mme Nicole Gagnon s'est faite insultée par l'ancien Maire, Monsieur Ghislain Drouin.

accusée Suite à cet incident, *la conseillère Karine Grenier propose qu'une* lettre de demande d'excuses *soit envoyée à M. Ghislain Drouin lui demandant de présenter des excuses publiques à Mme Nicole Gagnon.* lui sera adressée concernant les propos qu'il aurait tenus à l'égard de Mme Nicole Gagnon. La lettre sera signée par la Mairesse et/ou par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière.

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE

POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO

À L'ÉGARD DE TOUTES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE

La Municipalité de Wotton reconnaît aux citoyens le droit d'obtenir des renseignements clairs de la part des élus et des fonctionnaires ;

La Municipalité de Wotton reconnaît aussi que les citoyens peuvent exprimer civilement leur désaccord face aux décisions prises par le Conseil et appliquées par les fonctionnaires ;

La Municipalité de Wotton ne tolère en aucun temps :

- ✓ Tout acte de violence physique envers un membre du Conseil, un fonctionnaire ou à leurs proches et qui découle de son statut d'élu ou de fonctionnaire ;
- ✓ Toute manifestation de violence verbale ou écrite envers les élus et les fonctionnaires dans le cadre de leur travail, qu'il s'agisse de menace, d'intimidation, de libelle diffamatoire, de chantage, toutes formes de harcèlement, propos injurieux ou grossiers ;
- ✓ Tout acte de vandalisme sur les biens des élus ou des fonctionnaires à cause de son statut d'élu ou de fonctionnaire de la municipalité ;
- ✓ Tout comportement perturbateur dans les locaux de la municipalité.

La Municipalité de Wotton établit trois types d'intervention, soit :

1. L'avertissement administratif

Lettre signée par le Maire et/ou par la Directrice générale qui rapporte les faits et demande au citoyen de cesser ses actes. (Expressions méprisantes, blessantes, propos grossiers ou injurieux, juron contre un élu ou un fonctionnaire, insultes, etc.)

2. La mise en demeure

Lettre expédiée par les procureurs de la municipalité qui rapporte les faits, ordonne au citoyen de cesser et l'avise qu'en cas de récidive, d'autres mesures seront prises. (Intimidation, menace, désordre ou comportement perturbateur, etc.)

*modifié par
1411-240/ed*



3. La plainte à la sûreté du Québec

Plainte déposée en vertu du Code criminel

(Voies de fait ou tentative, bris de matériel, vandalisme, menaces pouvant causer la mort ou des blessures graves, intimidation, inconduite ou comportement perturbateur, etc.)

La Municipalité de Wotton croit fermement que la violence doit toujours être considérée comme inacceptable et qu'elle ne fait pas partie du travail réalisé par ses élus et ses fonctionnaires.

ADOPTION DE LA POLITIQUE TOLÉRANCE ZÉRO À L'ÉGARD DE TOUTES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ, D'INTIMIDATION ET DE MENACE

1410-230 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la « Politique tolérance zéro » à l'égard de toutes situations d'agressivité, d'intimidation et de menace » soit et est adoptée.

ADOPTÉE

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

FORUM ESTRIEN DES SAVOIRS PARTAGÉS

1410-231 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AUTORISER la Mairesse Katy St-Cyr et la conseillère Karine Grenier à participer au « Forum Estrien des savoirs partagés » qui aura lieu à Saint-Camille, le 24 octobre prochain ;

QUE les frais d'inscription au coût de 30\$/participant soient défrayés par la Municipalité de Wotton.

ADOPTÉE

DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES – CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

1410-232 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mathilde Noël et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisé à demander des soumissions publiques pour le Service de cueillette des matières résiduelles (ordures et récupération), d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

ADOPTÉE

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – DIESEL ET HUILE À FOURNAISE

1410-233 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nicole Gagnon et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE des soumissions sur invitation soient demandées pour l'achat de diesel pour les véhicules municipaux et de l'huile à fournaise pour les bâtiments municipaux de même que pour l'église et le presbytère. Cependant, pour ce qui est du paiement pour l'église et le presbytère, les factures seront déboursées par la Fabrique de Wotton.

ADOPTÉE



TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROUTE NO 10/RUE GOSSELIN À L'INTERSECTION DU 6^E RANG, 1,5 KM

Lors de la séance régulière du mois d'octobre, les membres du Conseil ont demandé de recevoir une évaluation des travaux de réfection de la route numéro 10, (rue Gosselin jusqu'à l'intersection du 6^e rang), d'une longueur approximative de 1,5 km.

L'évaluation d'avant-projet a été demandée à la firme EXP et les coûts de réfection ont été répartis en trois (3) secteurs, soit : reconstruction des secteurs 1 et 3 et renforcement du secteur numéro 2 (partie boisée). Le montant total estimé pour la réalisation de ces travaux est de 1 170 000\$.

La possibilité d'effectuer ces travaux en 2015 sera étudiée lors de la préparation du prochain budget.

CLUB OPTIMISTE – DEMANDE D'ENGAGEMENT MUNICIPAL/PARC DE PLANCHE À ROULETTES

ATTENDU QUE depuis près d'un an, le Club Optimiste de Wotton travaille à l'élaboration d'un plan pour la construction d'un « Parc de planche à roulettes » ;

ATTENDU QUE lors du dernier bureau de direction, les membres du Club Optimiste de Wotton ont demandé de connaître la position de la Municipalité de Wotton sur la prise en charge du Parc de planche à roulettes après sa construction ;

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Wotton demande la collaboration de la Municipalité pour la préparation du terrain (fourniture d'équipement et matériaux de remblai sous dalle) avant la mise en place du béton ;

À ces causes,

1410-234 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Anouk Wilsey et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe les membres du Club Optimiste de Wotton qu'elle s'engage à collaborer dans la construction du « Parc de planche à roulettes » pour la préparation du terrain cependant, la Municipalité aimerait connaître l'estimation des coûts rattachés aux travaux d'excavation et de remblai sous dalle afin de pouvoir les comptabiliser à l'intérieur du budget 2015 ;

QUE les membres du Club Optimiste de Wotton soient informés que la Municipalité de Wotton acceptera la prise en charge du « Parc de planche à roulettes » qui sera construit selon les règles de l'art et qui respectera les points suivants :

- ✓ **Aucun** module ne devra avoir une hauteur supérieure à 36 po ;
- ✓ **Seules** les planches à roulettes seront acceptées. Aucun BMX et aucune trottinette ne sera toléré sur les modules destinés aux planches à roulettes.

ADOPTÉ

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE WOTTON-DEMANDE DE PAIEMENT FINAL

1410-235 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dominique Morin et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'AUTORISER le paiement final des honoraires professionnels du Centre d'Expertise en Gestion Municipale (CEGM), au montant de 6 250\$, taxes incluses pour l'Étude d'opportunité sur la Diversification de l'activité économique de Wotton relativement à la transformation des métaux.

ADOPTÉ

Puisque la Directrice générale et Secrétaire-trésorière était absente au moment de l'élaboration du budget 2014, des vérifications seront faites auprès des vérificateurs externes de la Municipalité pour savoir si ce montant faisait partie des comptes à payer au 31 décembre 2013.



RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du Conseil ont assisté ou assisteront aux réunions suivantes :

Anouk Wilsey :

- rencontre pour Levée de fonds pour Sophie Vaillancourt à venir ;

Dominique Morin :

- Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités ;

Nicole Gagnon :

- Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, rencontre pour le Parc de planche à roulettes ;
- Rencontre de la MRC, sur l'UPAC ;

Karine Grenier :

- Rencontre sur le Parc de planche à roulettes ;

Michel Mc Duff :

- Rencontre du Comité Service Incendie de la MRC et rencontre avec les pompiers volontaires de la municipalité ;

La Mairesse Katy St-Cyr

- A participé à plusieurs des rencontres mentionnées ci-dessus de même qu'à la séance régulière de la MRC des Sources, au Défi têtes rasées et à la rencontre pour une refonte du site internet de la municipalité.
- Elle mentionne aux personnes présentes que l'inauguration du Parc école de l'École Hamelin aura lieu le vendredi 17 octobre prochain.
- La Municipalité procédera à l'envoi de félicitations aux trois (3) entreprises de Wotton pour leur implication au sein « Saveurs et savoir faire des Sources ». Il s'agit de : Fromagerie de la Maison Grise, En bleu et verre et le Marché des Artisans.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Madame la Mairesse répond aux questions du public.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

AUTRES SUJETS :

Cueillette des feuilles mortes et des sapins de Noël

- ✓ Une annonce sera mise dans l'Écho municipal pour savoir s'il y a des personnes intéressées à la cueillette des sacs de feuilles mortes et des sapins de Noël.

FERMETURE DES TOILETTES SITUÉES A L'INTERIEUR DU CHALET DE SERVICE

La conseillère Karine Grenier dit que le Conseil avait demandé que la porte du chalet de service soit accessible en tout temps.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que dernièrement, il y a eu des épisodes de vandalisme à l'intérieur du chalet de services et au terrain de jeux et que pour cette raison, elle a demandé au concierge de barrer la porte.

- Les dommages causés sont : porte intérieure du chalet de services défoncée, papier de toilette répandu sur le plancher du chalet de services et brûlé par la suite, caméra cassée, bris aux estrades, etc.

En conséquence,

**1410-236 IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karine Grenier et
RÉSOLU,**

QUE la porte du chalet de services soit laissée déverrouillée en tout temps, pour une période d'un mois.



Le vote est demandé :

Pour : 1 Contre : 5

La Mairesse inscrit un vote en faveur de la résolution.

R E J E T É E à la majorité des conseillers

1410-237 IL EST PROPOSÉ par la Mairesse Katy St-Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la porte du chalet de services soit déverrouillée sur les heures d'affaires de la Municipalité soit, du lundi au vendredi de 8h à 16h30.

Pour les samedis et dimanches, elle s'engage comme bénévole à aller déverrouiller et verrouiller la porte durant une période d'un mois.

Madame St-Cyr demande à la conseillère Karine Grenier si elle veut être bénévole suppléante. Cette dernière accepte.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

1410-238 IL EST PROPOSÉ par la Mairesse Katy St-Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 22h38.

ADOPTÉE

Katy St-Cyr

Katy St-Cyr, Mairesse

Carole Vaillancourt

Carole Vaillancourt,
Directrice Générale & Secrétaire-trésorière

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX